

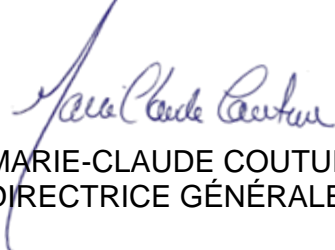
## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le  
règlement de zonage numéro 206-1990

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1<sup>er</sup> Lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement 726-2023 et intitulé « Règlement 726-2023 - Règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial :
- 2<sup>e</sup> Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mars 2023, à 18 h 30, au Centre Marcel-Thériault, situé au 250, 65<sup>e</sup> Avenue à Saint-Côme. L'objet de cette assemblée vise à :
  - adopter un règlement encadrant la démolition des bâtiments ayant une valeur patrimoniale identifiés dans l'inventaire de la MRC de Matawinie afin que toute demande de démolition face l'objet d'une analyse approfondie et soit soumise à un comité de démolition;
- 3<sup>e</sup> Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, situé au 1673, 55<sup>e</sup> Rue, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, et sur le site Web de la Municipalité;
- 4<sup>e</sup> Le projet de règlement 726-2023 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 5<sup>e</sup> Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Côme

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 7<sup>e</sup> jour de MARS DEUX MILLE DIX-VINGT-TROIS.

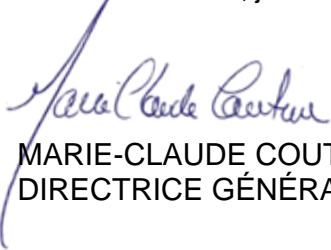


MARIE-CLAUDE COUTURE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 7<sup>e</sup> jour de MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce SEPTIÈME JOUR de MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS.



MARIE-CLAUDE COUTURE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE